



A . S . A. INGRES

## ECURIE DU CHASSELAS

### 33<sup>ème</sup> RALLYE RÉGIONAL du CHASSELAS MODERNE

10 et 11 septembre 2022

Règlement Particulier

#### PROGRAMME –HORAIRES

- Lundi 18 juillet** : Parution du règlement
- Lundi 18 juillet** : Ouverture des engagements
- Jeudi 1<sup>er</sup> sept** : Clôture des engagements, à minuit, cachet de la poste faisant foi.
- Samedi 10 sept** : Parution du Road-Book.  
Disponible : au départ de l'ES 1 (des instructions pour rejoindre le départ seront disponibles sur le site et la page facebook)  
Ou Téléchargeable sur le site [ecurie-chasselas.e-monsite.com](http://ecurie-chasselas.e-monsite.com)
- Samedi 10 sept** : Reconnaissances de 9 h 00 à 12 h 00 et 14 h 00 à 18 h 00.
- Samedi 10 sept** : 9h00 Ouverture du parc d'assistance, 18 avenue du chasselas à Moissac
- Samedi 10 sept** : **de 14h00 à 18h30**  
Vérification des documents et des voitures **Parking de la dérocade**  
**A la salle des fêtes Confluence Moissac**
- Samedi 10 sept** : **14h30** Heure de mise en place du parc de départ Parking de la dérocade
- Samedi 10 sept** : **19h00** 1<sup>ère</sup> réunion du Collège au PC, salle des fêtes Confluence.
- Samedi 10 sept** : **20h00** Publication de la liste des équipages admis au départ, et ordre et heures de départ  
Salle des fêtes Confluence (Tableau d'affichage).
- Dimanche 11 sept.** : **8h15** Départ du 1<sup>er</sup> concurrent Parc fermé **Parking de la Dérocade** à Moissac.  
**14h50** Arrivée du 1<sup>er</sup> Concurrent Parc Fermé **Parking de la Dérocade** à Moissac.
- Vérifications finales** : Centre Auto Moissagais - 59, fg Ste Blanche à Moissac. (Taux horaire 60€ TTC)
- Publication des résultats du Rallye Salle des fêtes Confluence** : 30 minutes au plus tard après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent.

**17h30** Remise des prix : salle des fêtes Confluence.

## ARTICLE – 1P ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile INGRES organise le 33<sup>ème</sup> RALLYE RÉGIONAL du CHASSELAS en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Occitanie Pyrénées n° R.. en date du .././..et par la FFSA sous le permis d'organiser n° R... en date du .././..

### **Comité d'organisation**

Présidente : Julie PLUVINAGE

Et les membres de l'Ecurie du Chasselas



7, rue André Citroën - 31130 BALMA

Tél. 05 61 58 23 59 - Fax 05 34 30 91 90

Secrétariat du Rallye : Ecurie du Chasselas - Mme Julie PLUVINAGE  
3 rue de la république 31380 BAZUS

☎ 06 11 33 65 27

e-mail : Ecurie.chasselas@hotmail.fr

Visa Ligue  
R35 du 10.06/22

Visa FFSA  
417 du 10.06/22

**Permanence du Rallye** Lieu : P C Salle des fêtes Confluence

Dates : 10 & 11 septembre 2022

Horaires : le 10 septembre 2022 de 14h00 à 19h00 et le 11 septembre

2022 de 8h30 à 17h00

### **Organisateur technique :**

Ecurie du Chasselas chez Mme Julie PLUVINAGE

3 rue de la république 31380 BAZUS

### 1.1P. Officiels

		N° licence	Code ASA
Président du Collège :	Mme Brigitte MARTY	136694	0903
Membres du Collège :	M. Didier TREBOSC	20791	0904
	M. Jean-Marie LIGNON	307439	0909
Directeur de Course :	M. Guillaume FAYET	162390	0904
Directeurs de Course Adjoints :	M. Éric LAURENS	133555	0915
	M. Patrice MARTY	9699	0915
Médecin Chef :	Docteur Mohamed EL RAKAAWI	149435	0910
Commissaire Technique Responsable :	M. André FOURMENT	6222	0907
Commissaires techniques :	M. Didier GENRIES	228242	1613
	M. Aurélien PINHO	259271	0904
	M. Laurent ROQUES	16814	0908
	M. Michel ALGANS	299446	0903
C.S. Chargés des relations avec les concurrents	M. Jacques JONQUIERES	9859	0905
	M. Philippe BADOU	27999	0906
Chargé des relations avec la presse :	M. David GARRIGUES	139893	0903
C.S. Chargé de la vérification de la publicité :	M. Yves ESCLOUPE	76046	0903
Chargée de l'accueil concurrent :	Mme Julie PLUVINAGE	122021	0903

Le 33<sup>ème</sup> Rallye régional du chasselas compte :

ES 1-3-5 : 15 postes commissaires 15 commissaires minimum 15 Extincteurs et 1 ambulance.

ES 2 -4 : 13 postes commissaires 13 commissaires minimum 13 Extincteurs et 1 ambulance.

## 1.2P. Eligibilité

Le 33<sup>ème</sup> Rallye Régional du Chasselas compte pour :

- La COUPE de France des Rallyes (coefficient 2).
- Le CHAMPIONNAT Occitanie-Pyrénées Pilotes & Copilotes. (Coefficient 2)
- Le CHALLENGE Occitanie Pyrénées des Commissaires.

## 1.3P. Vérifications

Vérifications Administratives : Salle des fêtes Confluence à Moissac le samedi 11 septembre de 14h00 à 18h30

Vérifications Techniques : Parking de la Derrocade à Moissac le samedi 14 septembre de 14h15 à 18h45

Les vérifications finales seront effectuées : Centre Auto Moissagais - 59, faubourg Sainte-Blanche 82200 MOISSAC. Taux horaire de la Main d'Œuvre : 60 € T.T.C.

## ARTICLE – 2P. ASSURANCES.

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

## ARTICLE – 3P. CONCURRENTS et PILOTES

### **3.1P. Demande d'engagement - Inscriptions**

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au 33<sup>ème</sup> Rallye du Chasselas doit adresser sa demande d'engagement, dûment complétée avant le : **jeudi 1<sup>er</sup> septembre à minuit.**

**La demande d'engagement remplie en ligne et imprimée sur <https://engagement.ffsa.org>**

L'inscription ne sera définitive qu'à réception du règlement des droits d'engagement par chèque à l'ordre de l'écurie du chasselas : *Mme Julie PLUVINAGE 3 rue de la république 31380 BAZUS*

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à **100** voitures maximum.

### **3.1.11.1P. Les droits d'engagements sont fixés :**

Avec la publicité facultative des organisateurs : **270 €**

Sans la publicité facultative des organisateurs : **540 €**

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. Les chèques sont à libeller à l'ordre de « L'Ecurie du Chasselas ».

Le rallye VHC passe dans les ES avant le rallye moderne.

## ARTICLE – 4P. VOITURES et ÉQUIPEMENTS

### **4.3P. Assistance**

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

L'assistance sera autorisée **uniquement dans le parc d'assistance indiquée dans le road-book**, toute infraction fera l'objet d'une sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

#### **4.3.2.1. Parc D'assistance**

Dans chaque parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course, un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans,
- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3 m x 5 m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture,
- de disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures,

- de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

### **ARTICLE – 5P. PUBLICITÉ**

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

#### **5.1 Identification des voitures**

Conforme au règlement standard FFSA

Pour tous les rallyes, chaque voiture devra être équipée à l'avant d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520x110mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle exclusivement réservée à l'organisateur

### **ARTICLE – 6P. SITES et INFRASTRUCTURES**

#### **6.1P. Description**

Le 33<sup>ème</sup> Rallye du Chasselas représente un parcours de 113 km.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections. Il comporte 5 épreuves spéciales d'une longueur totale de 37.40 km.

Les épreuves spéciales sont : ‘‘ Piac ‘‘ E.S 1 - 3 – 5 : **8 Km**  
‘‘ La comtesse’’ E.S 2 - 4 : **6.7 Km**

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « Itinéraire ».

#### **6.2P. Reconnaissances**

Conforme au règlement standard FFSA

**6.2.5 Les reconnaissances auront lieu uniquement  
le Samedi 10 septembre de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.**

**Le nombre de PASSAGES en RECONNAISSANCE est limité à 3 au MAXIMUM.**

Afin de respecter la sécurité et le repos des riverains, **des contrôles permanents seront mis en place par l'organisateur.**

Des numéros d'identifications seront distribués avec le Road-Book et devront être apposés en haut à droite du pare-brise de la voiture de reconnaissance, afin de faciliter ces contrôles.

**Des piquets seront mis place le samedi 10 septembre au matin sur les accotements de la route afin de la préserver.**

Tout essai privé, même avec l'accord des communes traversées, est INTERDIT sur le département dans les deux semaines qui précèdent l'épreuve.

### **ARTICLE – 7P. DÉROULEMENT du RALLYE**

#### **7.2P. Dispositions générales relatives aux contrôles**

**7.2.1IP.** Les signes distinctifs des commissaires sont :

Commissaires de route : Chasuble orange

Chef de Poste : Chasuble orange rayé de noir

### **ARTICLE – 8P. RÉCLAMATIONS - APPELS**

Conforme au règlement standard FFSA

### **ARTICLE – 9P. CLASSEMENTS**

Conforme au règlement standard FFSA

*Les temps seront pris au dixième.*

**ARTICLE – 10P. PRIX**

Une coupe sera distribuée au minimum, aux 3 premiers du scratch, à chaque premier de Groupe et à chaque premier de Classe.

Les commissaires seront récompensés.

La remise des prix se déroulera le :

***Dimanche 11 septembre 2022 à 17 h 30– salle des fêtes de Confluence.***